

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2024

ADHESIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2024

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

Madame la Présidente rappelle qu'afin d'exercer ses compétences, la CCEDA adhère à divers organismes ; explication de l'intérêt de ces participations en a été donnée lors des bureau et conseil communautaire précédents.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'adhérer ou de participer aux organismes suivants pour l'année 2024 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2024 :

Ainsi, les montants d'adhésions / cotisations pour 2024 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant maximum pour 2024
AFF GENE	ADCF	2 200 €
AFF GENE	AMF PDD	1 800 €
AFF GENE	PNRLF	100 €
AFF GENE	AGSGV63	1 400 €
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	1 €
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3 600 €
AFF GENE	ADIT dématérialisation	160 €
AFF GENE	ADIT RGPD	1 800 €
ECO	Initiative Thiers	11 000 €
ECO	Mission Locale Cournon	4 000 €
ECO	Mission Locale Thiers	20 000 €
ECO	PALME	2 000 €
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10 000 €
ECO	ARADEL	250 €
ECO	MARQUE AUVERGNE	1 000 €
MDA	Passeurs de Mots	2 000 €
MDA	Assoc ludothèques de Fce	200 €
MDA	Assoc biblio de Fce	300 €
URBA	CAUE	2 000 €
URBA	SCOT Livradois Forez	13 900 €
URBA	CRAIG	2 000 €
URBA	ADIL	2 000 €
URBA	ADHUME	18 500 €
URBA	Plate forme rénovation énergétique CD	10 000 €

AR Prefecture063-246301097-20240319-20240319_02-DE
Reçu le 21/03/2024CCEDA
CC 19/03/2024

(02)

Tourisme	Maison du Tourisme	80 000 €
Tourisme	Ciné parc	26 000 €
Tourisme	Club de la presse	100 €
TOTAL		216 311 €

- D'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2024.
- Les représentants à ces organismes / associations restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente